



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

1/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** BIO 1020 10 KG  
**Code du produit (UVP)** 06519474

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Insecticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer CropScience SA-NV  
J.E. Mommaertslaan 14  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique

**Téléphone** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)  
**Téléfax** +32(0)2/534 35 76  
**Service responsable** E-mail : sarah.verbiest@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Bayer CropScience SA-NV** +32(0)2/535 63 11 (24 heures / 7 jours)  
**Centre Antipoisons  
(Belgique)** +32(0)70/245 245 (24 heures / 7 jours)  
**Centre Antipoisons (Grand-  
Duché de Luxembourg)** +352 8002 5500 (24 heures / 7 jours)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

##### Mentions de danger

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

##### Conseils de prudence

**P102** Tenir hors de portée des enfants.  
**P235** Tenir au frais.  
**P260** Ne pas respirer les poussières.  
**P270** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
**P280** Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.  
**P284** Porter un équipement de protection respiratoire.



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

2/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

P402 Stocker dans un endroit sec.  
P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P411 Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulé (GR)  
2% Dried fungus spores (Metarhizium anisopliae var. anisopliae F52) on a barley matrix

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Metarhizium anisopliae var. anisopliae F52		Non classé	2

#### Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

#### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



**BIO 1020 10 KG**

Version 3 / B  
102000012500

**3/9**  
Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

**Symptômes** Un contact prolongé ou répété avec la peau, les yeux ou les muqueuses peut provoquer irritation., effets sensibilisants

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Traitement** Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Déposer sous gaz inerte dans un contenant pour la réutilisation ou pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

4/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Éviter la formation de poussière.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

### SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition connue.

#### Conseils supplémentaires

Respecter la valeur limite générale en poussières.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

##### Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

5/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

### Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	granuleux
Couleur	vert olive
Odeur	de moisi
Masse volumique apparente	env. 273 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	complètement miscible

**9.2 Autres informations** Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Décomposition thermique** Stable dans des conditions normales.

**10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

6/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

- 10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (rat)  
cfu/animal >1x10exp8  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
- Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (rat)  
1x10exp8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
- Toxicité cutanée aiguë** DL50 (rat)  
>> 1x10exp7 mg/kg  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
- Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau
- Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation**  
Les micro-organismes peuvent avoir le potentiel de provoquer des réactions de sensibilisation.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

- Toxicité pour les poissons** CL50 (Poissons) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CL50 (Daphnia (Daphnie)) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité des plantes aquatiques** CE50 (Algues) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité** Le produit se dégrade facilement dans l'environnement.



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

7/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Immobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

**Code d'élimination des déchets** **02 01 09** Déchets agrochimiques autres que ceux visés à la section 02 01 08

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.**

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**14.1 – 14.5** Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Numéro d'agrément / Belgique 9754P/B



## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

8/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

**Classe de toxicité** B  
**(Belgique)**

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

#### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cix	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
M	La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises





## BIO 1020 10 KG

Version 3 / B  
102000012500

9/9

Date de révision: 09.01.2017  
Date d'impression: 09.01.2017

	dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

### Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.  
Novozymes Biologicals France SA

**Objet de la révision:** Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2015/830. Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 16 : Autres données.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--